

**Par dépôt électronique seulement<sup>1</sup> et courriel**

Le 4 décembre 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation de modifications au Code de conduite  
du Transporteur – Phase 1  
Centrales au fil de l'eau – suivi de la décision D-2017-128  
Notre dossier : R056175 YF  
Dossier Régie : R-4049-2018

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») en suivi de la décision de la Régie de l'énergie D-2020-155 du 20 novembre 2020, dépose sa preuve documentaire consignée à la pièce HQT-6, Document 1 ainsi qu'un projet d'ordre du jour<sup>2</sup> concernant la séance de travail du 11 décembre 2020 dans le dossier décrit en rubrique.

<u>Proposition du Transporteur</u>	
ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 11 DÉCEMBRE 2020 (DOSSIER R-4049-2018 PHASE 1) Centrales au fil de l'eau – suivi de la décision D-2017-128	
9h45	Ouverture GoTo Meeting par la Régie de l'énergie
10h	Présentation : <i>Complément de preuve du Transporteur en lien avec l'activité de préparation des programmes de production des centrales au fil de l'eau</i>
11h00	Période d'échange avec les participants
11h45	Fin de la séance de travail

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive « Mesures préventives en lien avec la COVID-19 » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.

<sup>2</sup> Au paragraphe 50 de la décision D-2020-155, la Régie indique : [50] La Régie demande également au Transporteur de déposer, au plus tard le 4 décembre 2020 à 12 h, une proposition d'ordre du jour pour la séance de travail du 11 décembre 2020 et les informations nécessaires pour permettre une participation active.

Les participants pour le Transporteur seront :

- Marc-Antoine Roy, directeur Soutien à l'exploitation du réseau - HQT
- François Ancil, chef Prévisions de contrôle de réseau - HQT
- Hugo Sansoucy, chef Stratégies opérationnelles et performance - HQP<sup>3</sup>
- Yannick Vennes, délégué commercial - HQT
- Wahiba Salhi, chef Affaires réglementaires et tarifaires - HQT

Le Transporteur souhaite préciser certains aspects pour faciliter le déroulement de la séance de travail et éviter tout quiproquo.

Afin d'illustrer le complément de preuve précité, les représentants du Transporteur s'exprimeront exclusivement en termes généraux à l'égard de son contenu et ce, afin de permettre une meilleure compréhension générale du sujet. Ils ne donneront pas de détails dépassant le cadre de la preuve complémentaire notamment quant aux éléments suivants :

- la planification de la production afin de répondre aux besoins en électricité des Québécois et à respecter les différents engagements en termes de puissance et d'énergie d'HQP;
- les stratégies de production et l'utilisation des ressources à la disposition d'HQP;
- la gestion hydrique d'HQP incluant les niveaux des réservoirs, les débits des rivières et les consignes de soutirage;
- tous les aspects commerciaux, stratégiques ou confidentiels d'HQP;
- tous les aspects commerciaux, stratégiques ou confidentiels des clients d'HQT;
- le dossier R-4049-2018 dans son entier.

Enfin, le Transporteur sera en attente de la convocation et des indications de la Régie concernant la tenue de la séance de travail.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

---

<sup>3</sup> HQP : Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité.